

Echos du CA du Cemagref du 26 novembre 2009

Comme pour le CTPC du 17 novembre, cette note a pour but de vous informer rapidement des principales discussions qui ont eu lieu au dernier Conseil d'Administration. Ce n'est pas un compte-rendu exhaustif de la réunion mais un résumé de ce que les représentants élus des personnels (RdP) en ont retenu et un compte-rendu de leurs prises de position et de leurs votes.

L'ordre du jour comportait 8 points, nous reprendrons ici uniquement les points les plus importants.

Contexte :

Ce CA était le premier d'un nouveau mandat de 3 ans pour ses membres (nommés ou élus du personnel), après une fin de mandat précédent marquée par des blocages de réunion de la part des personnels et la double démission de ses représentants élus face à un contrat d'objectifs État/Cemagref imposé. Il démarrait avec à son ordi l'adoption d'un projet de budget 2010 totalement insuffisant et un sujet de conflit supplémentaire : l'instauration de la prime dite « d'excellence scientifique » (PES), rejetée par les RdP au CTPC et par le CST. C'est pourquoi les agents d'Antony, à l'appel de l'intersyndicale, avaient tenu à organiser un comité d'accueil pour l'arrivée des membres du CA et à décorer la salle.



La salle du CA remplie de ballons « Cemagref en lutte pour un EPST durable » / « Non à la casse des organismes publics de recherche » proclamant les revendications des personnels sur l'emploi, les salaires, les crédits budgétaires... (cf. quelques illustrations ci-après)

Point 0-1 : Présentation des membres du CA :

Le Président Klinger, renouvelé dans son mandat en septembre 2008, fait la présentation des membres du Conseil dont beaucoup siègent pour la première fois. A noter :

- les deux membres nommés « en qualité de membres de conseils élus de collectivités territoriales », M. Antoine Herth et M. Christian Ménard, sont aussi deux députés UMP...
- parmi les membres nommés « en raison de leurs compétences scientifique et technique », on trouve le Président de l'Université Paris 6, M. Jean-Charles Pomerol, qui se vante partout des systèmes de primes individualisées qu'il met en place dans « son » université...

Comme cela se vérifiera par la suite au niveau des votes, la DG et les tutelles nous ont mitonné un CA plus que jamais aux ordres !

Point 0-2 : déclaration liminaire des RdP :

M-B. Albert donne lecture d'une déclaration des RdP qui décrit le « no futur » devant lequel se trouve l'Établissement et en appelle à un sursaut des membres du CA afin que ce mandat ne soit pas le dernier de l'EPST Cemagref (cf. texte en annexe). Cette déclaration a été accueillie dans l'indifférence générale... Seule réponse : un laconique « nous aussi, on espère que ce mandat n'est pas le dernier » de la part de Th. Klinger... Pas un mot des représentants des tutelles ou des autres membres du CA (*assez perdu de temps avec les états d'âme du personnel, passons aux choses sérieuses !*)

Point 3 : Plan d'action du Cemagref en faveur du développement durable suite au bilan carbone du Cemagref :

D. Liffra présente le dossier, dans les mêmes termes exactement qu'il l'avait fait devant le CTPC, sans intégrer les critiques faites par les RdP au CTPC. Les RdP au CA redisent donc qu'il ne leur semble pas pertinent de comparer le bilan carbone du Cemagref à celui de la moyenne des activités tertiaires, alors que certaines de ses activités - qui alourdissent notablement son bilan carbone - relèvent d'activités agricoles ou industrielles (élevage Montoldre, expérimentations procédés frigorifiques...). Et réaffirment leur position :



De par leur activité professionnelle, les agents du Cemagref sont particulièrement conscients des enjeux du développement durable mais ils sont également au fait du double langage du discours politique. Les RdP ne veulent pas d'un discours qui culpabiliserait les agents alors que le Cemagref ne disposerait pas des moyens d'action pour améliorer les choses. Sans les crédits nécessaires, ils craignent que les études « bilan carbone » comme celles sur la « stratégie immobilière » soient utilisées comme alibi pour justifier des décisions de restructuration et/ou de fermeture de centres.

Vote : abstention des élus du personnel, vote POUR des autres membres → le plan d'action est adopté par le CA.

Point 4 : Modalités de remboursement des frais de déplacement :

Le dossier présenté par la DG (le même que celui présenté au CTPC du 17 novembre) fait le bilan du dispositif mis en place en 2006 et propose de le proroger jusqu'à fin 2011, tout en annonçant son souhait de passer à un système de « frais réels plafonnés ».

Intervention des élus du personnel :

Le dispositif actuel qui arrive à échéance a été négocié avec les représentants du personnel. Les limites exercées par la hiérarchie) pour que les agents renoncent à tout ou partie de leurs droits à remboursement.

Les élus au CA reprennent à leur compte ces positions et proposent que le Conseil d'Administration émette un vœu en direction du Ministère du Budget pour que les indemnités de remboursement des frais forfaitaires supplémentaires de repas et de frais d'hébergement en France métropolitaine soient revalorisées.

Le Président Klinger convient qu'effectivement 60 € d'indemnité pour la nuit et le petit déjeuner, c'est insuffisant, cela ne correspond pas aux prix pratiqués dans l'hôtellerie... mais il refuse de soumettre au vote du CA le vœu proposé par les personnels !

Vote : abstention des élus du personnel, vote POUR des autres membres → la prorogation du système actuel jusqu'à fin 2011 est adoptée par le CA.

Point 5 : Critères d'attribution et mise en place de la prime d'excellence scientifique

Après consultation du CTPC le 17 novembre et du CST le 19 novembre, le dossier finit sa course devant le CA, qui détient le pouvoir de décision. Ont été déposés sur la table devant chaque membre du CA les deux textes (comportant chacun une déclaration + une motion) produits par les RdP au CTPC et au CST.

Intervention des RdP au CA :

Les élus du personnel sont porteurs d'une position des 3 syndicats représentatifs des personnels du Cemagref (SUD-Recherche-EPST, FO, CGT) qui rejettent unanimement et vigoureusement cette PES. Non seulement cette prime réservée à quelques-uns ne répond pas à la nécessité d'améliorer l'attractivité des carrières de la recherche mais elle est porteuse de graves dérives qui sont détaillées dans la déclaration des RdP au CTPC que vous avez sous les yeux. Nous n'en donnerons pas lecture intégralement mais seulement de la motion soumise au vote, approuvée par l'ensemble des RdP au CTPC et repoussée par les représentants de l'administration :



Prime d'Excellence
Scientifique (PES)

**NON à la PES et à
l'individualisation des salaires !**

**OUI à la revalorisation des
salaires et des grilles pour tous !**

« Le CTPC du Cemagref rejette le principe même de la Prime d'Excellence Scientifique et de tous les dispositifs visant à l'individualisation des rémunérations via une individualisation des primes ou des mécanismes d'intéressement.

Il demande au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'abroger le décret instituant la PES et d'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales sur la revalorisation des salaires et des carrières ».

Les RdP au CTPC ont également rejeté unanimement le texte soumis par la DG sur les critères d'attribution : il n'y a pas pour eux de bons critères pour éliminer 80 % des chercheurs. Ce texte n'a donc été approuvé que par les seuls représentants de l'administration au CTPC et non par le CTPC.

Au CST les élus du personnel étaient également porteurs d'une position, appuyée par les élus dans les CS de départements et les CAP de chercheurs, rejetant le principe même de la PES et sa mise en place au Cemagref. Au-delà des élus du personnel, le CST a approuvé majoritairement la recommandation suivante proposée par les RdP :

« Considérant que l'introduction de la Prime d'Excellence Scientifique au Cemagref, mesure étrangère à la culture de l'organisme, induirait des effets pervers, le CST exprime son désaccord de principe sur la mise en place de ce système. Le CST demande aussi qu'une réflexion soit lancée pour revaloriser les carrières des personnels des EPST et fluidifier leur déroulement. Il est urgent notamment que soient transposées au corps des chargés de recherche les mesures d'amélioration de carrière et de prise en compte de l'ancienneté qui ont été prises pour le corps des maîtres de conférence de l'enseignement supérieur ».

Nous proposons que le CA reprenne à son compte la recommandation du CST.



Prime d'Excellence
Scientifique (PES)

20 % de primés

80 % de déprimés

La DG distribue un texte rédigé par le Président du CST (Marc Lucotte, membre du CA mais absent à cette réunion). Ce texte, joint en annexe, indique clairement que « *le CST émet, à la majorité relative (7 voix pour, 3 contre et 5 abstentions), un avis défavorable au principe de la mise en place de la Prime d'Excellence Scientifique* ». Mais il fait état également d'un avis sur les critères demandé au CST malgré le vote précédent, et qui n'a été soutenu que par 4 voix pour (dont celle du DG...), 5 autres membres s'étant abstenus et les 5 élus du personnel ayant refusé de prendre part au vote.

Le Président du CA, ignorant superbement la demande des élus du personnel de soumettre au CA la recommandation du CST, fait intervenir les deux membres du CA censés être les plus au fait du sujet : D. Le Quéau (CNRS-INSU) fait état des fortes réserves émises dans les instances du CNRS sur cette PES et indique que le CNRS a remis à l'année prochaine une discussion sur les critères autres que les médailles. J-C. Pomerol fait la « pub » des primes individualisées qu'il met en place à Paris 6, primes pour la recherche, mais aussi primes pour l'enseignement, tout en attirant l'attention, dans un éclair de lucidité, sur les « effets contre-productifs » que le système pourrait avoir si les personnels qui n'ont pas de prime disaient à leurs collègues primés « puisque tu as la prime, t'as qu'à faire le boulot ! ».

R. Genet n'a plus qu'à continuer en nous gratifiant d'une sentence définitive : « on vit dans un monde où la modulation est absolument nécessaire ». Le fait que cela n'ait jamais été prouvé¹ et que les personnels du Cemagref n'aient aucune envie de vivre dans ce monde-là au quotidien dans leur boulot n'a apparemment aucune importance ! L'avis du DG + celui du Président de Paris 6 valent mieux que ceux de tous les représentants du personnel du Cemagref (et des autres EPST) réunis !

Malgré l'opposition massive des représentants du personnel dans toutes les instances, malgré le rejet de la PES par le CST, le Président du CA soumet au vote le texte de la DG sur les « critères d'attribution et barème de la PES », amendé par le Président du CST agissant au nom de 4 membres seulement de cette instance (dont le DG)...

Vote : 3 votes CONTRE des élus du personnel, 1 abstention (D. Le Quéau), vote POUR des autres membres présents → le texte DG est (scandaleusement) approuvé par le CA...

Point 6-1 : Points financiers : DM3 :

La DM3 (Décision Modificative n° 3 du budget 2009 du Cemagref) est présentée par D. Cordier, directeur des affaires financières.



Budget 2010

**Emplois de titulaires :
des créations,
pas des suppressions !**

Intervention des élus du personnel :

Les RdP voteront contre cette DM3 car :

- le budget 2009 du Cemagref a subi les suppressions d'emploi
- le Cemagref ne perçoit pas les crédits de l'État pour assurer les engagements dans les CPER et il doit puiser dans le fonds de roulement
- ce sont les ressources produites par les activités de recherches qui vont servir au financement des investissements du Cemagref et à l'entretien du patrimoine immobilier de l'État !

Vote : 3 votes CONTRE des élus du personnel, vote POUR des autres membres présents → la DM3 est approuvée par le CA...

¹ On a plutôt aujourd'hui des preuves des catastrophes où nous entraîne l'idéologie de la compétition et du profit !

Point 6-2 : Points financiers : Budget primitif 2010

Le budget primitif 2010 du Cemagref est présenté par D. Cordier, directeur des affaires financières. Le Président Klinger parle d'un « bon budget »...

La représentante du Ministère du Budget nous sert le bla-bla habituel selon lequel l'État n'a pas de moyens (*à qui la faute ?!*) et que, dans ce contexte, nous sommes des privilégiés...



Budget 2010

NON à la précarité !

OUI à un plan de titularisation des CDD !

Intervention des élus du personnel :

- ce budget entérine la totalité des 7 suppressions d'emplois imposées en 2009 alors que chacun a reconnu que le Cemagref avait été particulièrement mal traité (suppressions d'emplois doubles de celles des autres EPST relativement aux effectifs) ;
- il ne crée pas d'emplois de titulaires alors que plus de 20 % des personnels (hors doctorants) sont en CDD, qu'ils sont près de 40 % dans les catégories de chercheurs et d'ingénieurs, et qu'on est sur un rythme d'accroissement de 55 CDD de plus par an ;
- la dotation du MAAP reste constante et ne

permettra même plus d'assurer la rémunération des agents affectés au Cemagref : comment leurs évolutions vont-elles être financées : en supprimant des emplois, en prélevant sur les ressources propres ?

- parler de « mesures en faveur des chercheurs » est un peu abusif quand il n'est prévu que 5 passages en CR1 en 2010 alors que ce sont 12 CR2 remplissant les conditions qui se retrouveront bloqués par le barrage de classe CR2/CR1, barrage de classe qui n'existe plus depuis longtemps dans le corps homologué des maîtres de conférences de l'enseignement supérieur mais que le MESR ne semble toujours pas disposé à supprimer...
- il manque aussi 18 millions d'euros pour faire face aux engagements de l'État dans les Contrats de Projets État-Région (bâtiments etc.) ;
- si le positionnement du Cemagref est effectivement conforté dans le projet de loi sur le Grenelle de l'Environnement comme indiqué dans le texte de présentation, il ne l'est pas dans le PLF 2010 : le Cemagref, comme tous les autres établissements du programme 187, ne percevra aucun crédit à ce titre ; Extrait de l'annexe ("jaune") du PLF 2010 « *enfin le PLF 2010 intègre une enveloppe de crédits supplémentaire au titre du Grenelle de l'environnement. A la dotation du programme 172 (+ 4 M€ en AE), s'ajoutent les engagements du programme 190, répartis, hors CEA précité, entre les différents axes de recherche conduits par le MEEDDM (énergie + 4,5 M€ pour l'IFP, actions transversales sur le réchauffement climatique : + 2,9 M€ ; aéronautique : + 20 M€)* ».

Pour toutes ces raisons les élus du personnel voteront contre ce budget 2010.

Vote : 3 votes CONTRE des élus du personnel, vote POUR des autres membres présents → le budget 2010 du Cemagref est approuvé par le CA...

Point 6-3 : Points financiers : contrats et conventions :

Est soumise au CA l'approbation de la convention constitutive modificative du GIP ECOFOR. Les modifications portent notamment sur la possibilité pour le GIP de recruter du personnel.

Intervention des RdP : les articles permettant le recrutement de personnel en propre pour le GIP ne précise pas les conditions d'emploi des personnes. Le GIP ne doit pas devenir une structure de paille qui permette de s'affranchir des règles d'emploi des organismes participant au GIP.

Vote : 3 votes CONTRE des élus du personnel, vote POUR des autres membres présents → la nouvelle convention du GIP ECOFOR est approuvée par le CA...

Point 8 : questions diverses

- Adhésion à un pôle de compétitivité (XYLOFUTUR) et à une association (CREAHD) préfigurant un futur pôle de compétitivité : les RdP n'ont pas pris part au vote (*les pôles de compétitivité, c'est pas notre tasse de thé !*).
- Demande d'éméritat de Christian Puech : les RdP ont voté POUR donner une réponse favorable → vote unanime du CA en faveur de cette demande
- Adhésion du Cemagref à une association (Science Accueil) qui a pour objet d'aider à l'accueil de personnes (scientifiques étrangers, etc...) venant séjourner en région parisienne pour des raisons professionnelles : les RdP ont également voté POUR, en souhaitant que le Cemagref se préoccupe également, dans le cadre de l'action sociale, de mettre en place des aides au logement pour les personnels du Cemagref, qui ont eux aussi beaucoup de mal à se loger.

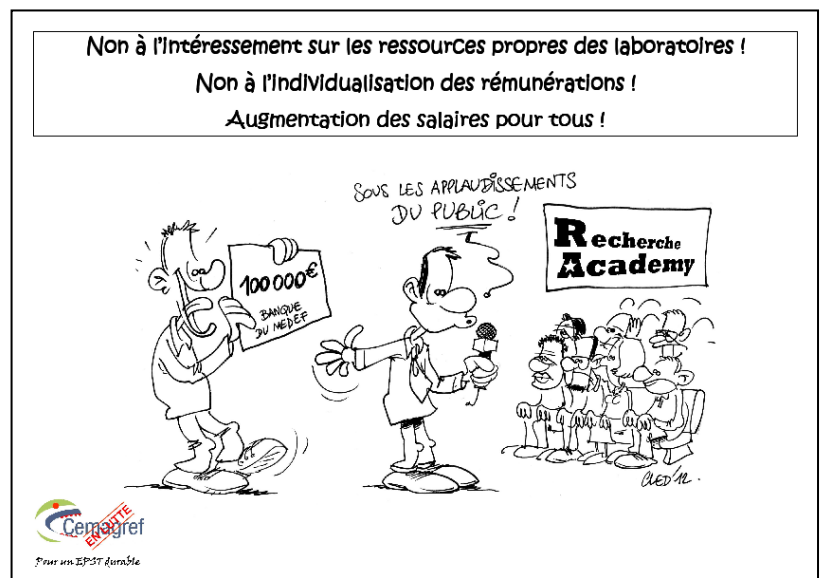
Les représentants du personnel élus au CA :

| | | |
|-------------|----------------|--------------|
| M-B. Albert | R. Estève | M. Alain |
| V. Louveau | X. Ribeyrolles | J-M. Le Bars |

Pièces jointes :

Déclaration liminaire des représentants du personnel

Texte émanant du Président du CST sur la PES distribué en séance



Réunion du conseil d'administration du Cemagref du 26 novembre 2009

Déclaration liminaire des représentants du personnel

Les représentants du personnel sont de retour au CA du Cemagref.

Leur double démission¹ n'a pas réussi à convaincre le CA précédent de la nécessité d'avoir des engagements de l'État sur l'avenir de l'EPST Cemagref, tant sur les moyens que sur un système d'évaluation adapté à ses missions.

Nous persistons à penser que c'est une profonde erreur et ce ne sont pas les budgets 2009 et 2010, qui se suivent et se ressemblent dans leur insuffisance, qui pourraient nous convaincre du contraire.

Mais cette démission a été complètement comprise par les personnels qui ont renouvelé encore plus fortement leur soutien aux élus SUD-Recherche-EPST pour ce nouveau mandat.

Car les personnels eux sont tout à fait conscients des menaces qui pèsent sur l'avenir de l'Établissement.

Nous sommes là pour essayer d'en faire prendre conscience également à l'ensemble des membres du CA, et les appeler, s'ils considèrent que le Cemagref apporte une contribution utile et originale dans le paysage de la recherche publique à faire en sorte qu'elle puisse être maintenue et confortée.

Mais il faudrait vraiment se dépêcher de redresser la barre car au train où vont les « réformes », ce mandat du CA risque fort d'être le dernier de l'EPST Cemagref.

C'est en tout cas l'analyse que nous faisons aujourd'hui.

Quel avenir en effet pour le Cemagref ? Le Président de la République et le gouvernement indiquent que les EPST doivent devenir des agences de moyens, les opérateurs de recherche devant être, à terme les universités.

A l'évidence, le Cemagref ne sera jamais une agence de moyens et de toute façon, une agence de moyens ce n'est plus un EPST.

Alors ? Quel est l'avenir promis à l'Établissement ? dans l'immédiat d'être un « opérateur scientifique sans moyen », avant d'être éclaté entre différents PRES ou autres structures ? Quand on voit le refus du gouvernement de doter le Cemagref des moyens, en emplois et en crédits budgétaires, à la hauteur des besoins et des ambitions du Grenelle de l'Environnement, quand on voit se profiler une évaluation des équipes de recherche par l'AERES ne tenant aucun compte des spécificités de la recherche finalisée² et des vocations de chaque organisme, quand on voit s'ajouter à ça les nouveaux dispositifs de Prime d'Excellence Scientifique et de contrat doctoral qui n'ont pour but que de gommer toutes les différences entre les EPST et l'enseignement supérieur et dissoudre les EPST dans un grand magma indifférencié d'équipes de recherche transformées en PME de recherche managées par les PRES,

¹ les élus SUD-Recherche-EPST le 11 décembre, jour du passage en force du contrat d'objectifs 2009-2012, les élus de la liste intersyndicale « Cemagref en lutte pour un EPST durable » le 8 avril 2009, face au refus de renégocier ce « contrat ».

² Interdisciplinarité, production pas uniquement tournée vers le milieu scientifique...

il faudrait être aveugle pour ne pas comprendre où cela nous mène.

Et le personnel n'est pas aveugle. Et il est en colère.

Le Cemagref a pris son essor, après 1985, sur la base de la loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de la Technologie de 1982 créant les EPST et donnant à ses personnels un statut de fonctionnaires.

Est-ce que ce nouveau statut de l'organisme, est-ce que la titularisation des personnels intervenue en 1992, ont été des obstacles pour remplir les missions de recherche finalisée dans les domaines qui étaient confiés au Cemagref ? Au contraire c'est ce qui a permis à l'Établissement de construire collectivement un vrai outil adapté à ses missions et de réaliser les progrès dont tout le monde le félicite aujourd'hui, y compris, officiellement, les ministères de tutelle.

Alors pourquoi vouloir tout casser aujourd'hui ? pourquoi démolir un outil, certes perfectible, mais qui répond apparemment aux attentes des partenaires de l'Établissement et auxquels les personnels, qui ont contribué à le construire, sont attachés ? Pourquoi vouloir casser les statuts de titulaires en organisant la précarisation de l'emploi, la mise en concurrence des agents ? est-ce qu'on travaille mieux quand on est précaire, sans pouvoir faire aucun projet d'avenir, ni personnel ni professionnel ? est-ce que les équipes font une meilleure recherche quand elles sont obligées de passer le plus clair de leur temps à monter des projets aléatoires, sans aucune vision sur ce qui se passera au-delà de 3 ans ? est-ce que c'est vraiment en cassant toutes les solidarités entre équipes, entre collègues qu'on va faire progresser la recherche ? Pour nous la réponse est clairement NON et tout ce qu'on nous impose aujourd'hui constitue un véritable gâchis, humain et de moyens publics.

La recherche, surtout quand elle s'attaque à des systèmes complexes, quand elle réclame l'intégration de diverses disciplines, a besoin de coopération entre les acteurs et nécessite du temps.

Cela ne peut pas être une succession de projets au coup par coup menés par des personnels précaires dans des équipes précaires.

Le personnel continuera à se battre résolument pour sauvegarder l'EPST Cemagref, mais il a besoin pour cela que les principaux partenaires et bénéficiaires du travail de l'Établissement se mobilisent aussi pour le défendre.

Car si on continue à laisser se dérouler les réformes en cours, il est clair pour nous que le Cemagref n'y survivra pas en tant qu'EPST.

Et si le Cemagref devient une coquille vide, il est clair qu'il n'aura d'intérêt pour personne ni pour ses partenaires, ni pour ses personnels.

Les représentants du personnel demandent l'appui du CA pour que ce mandat ne soit pas le dernier de l'EPST Cemagref.

Prime d'excellence scientifique
Séance du 19 Novembre 2009, point numéro 4
Avis du CST

Après avoir entendu la motion présentée par les élus du personnel, et procédé à un vote, le CST émet, à la majorité relative (7 voix pour, 3 contre et 5 abstentions), un avis défavorable au principe de la mise en place de la Prime d'Excellence Scientifique.

Considérant cependant que le texte réglementaire instituant cette prime s'impose à l'établissement, stipulant que les critères d'attribution font l'objet d'un avis du CST, celui-ci adopte à la majorité relative (4 voix pour, 5 abstentions, 5 refus de vote) les propositions de l'établissement, en tenant compte des propositions modificatives énoncées ci-dessous relatives aux deux premiers alinéas du paragraphe 4 :

- Un critère quantifié : la production scientifique et technique. Cet indicateur, quantitatif, est constitué classiquement par un indice pondéré des publications calculé à partir des données enregistrées dans la base de données Cemadoc. L'indicateur de production inclut le nombre de publications scientifiques et techniques dans les revues à comité de lecture, les chapitres d'ouvrage et les ouvrages en coordination. Le cas particulier des conférences internationales à forte sélection, dans certaines disciplines comme les STIC, sera également pris en compte, ainsi que les revues de pointe en SHS. Le critère de facteur d'impact, qui permet de prendre en compte la qualité particulièrement élevée d'une production scientifique, interviendra dans le choix final.
- Un critère non quantifié : l'enseignement et la formation. Pour être éligibles, les agents doivent s'engager à continuer à assurer une activité significative d'enseignement supérieur et/ou de formation continue et/ou d'encadrement d'étudiants. Les activités de formation/enseignement participent du métier de la recherche. L'implication dans ces activités constitue un critère pour l'attribution de la PES.
L'implication dans l'enseignement doit être au minimum de niveau master. Il est proposé de ne pas fixer d'indicateur quantifié pour ce critère. L'engagement dans l'organisation de sessions de formations (initiales ou continues) sera pris en compte dans le choix final.

Le CST recommande également de procéder une évaluation de l'ensemble du dispositif à l'échéance de deux années d'application.

Enfin, le CST suggère de mettre à l'étude une révision de la formule de calcul pondéré de la production scientifique ($IPST = P1 + \frac{1}{2} P2 + 5 P3 + 2 P4 + 2 P5 + \frac{1}{2} P6$). Il suggère par exemple d'envisager une approche d'agrégation dite « semi-compensatoire » par surclassement de synthèse où le classement est fait en fonction du poids relatif de la majorité des critères.